

Commission Locale de l'Eau du SAGE Ouest-Cornouaille

Avis N°012023

relatif au projet de révision de l'arrêté préfectoral portant sur la réglementation des usages de l'eau dans le Finistère

CONTEXTE

Le département du Finistère dispose d'un arrêté cadre sécheresse depuis le 15 février 2022. Cet arrêté fait aujourd'hui l'objet d'une démarche de révision portant sur :

- Le libellé des mesures de limitation ou interdiction temporaire des usages de l'eau pour une harmonisation régionale,
- Une précision des modalités de dérogation à l'arrêté.

En amont de la consultation publique, le Préfet du Finistère sollicite l'avis des Commissions Locales de l'Eau sur le projet de révision de l'arrêté cadre sécheresse du département.

AVIS DE LA CLE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE

Compte tenu des délais impartis :

- Réception du projet d'arrêté en date du 19 avril 2023,
- Avis attendu pour le 4 mai 2023,

le Président de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille n'a pas été en mesure de réunir ni la CLE, ni le bureau de la CLE.

La CLE du SAGE Ouest-Cornouaille, consultée de façon dématérialisée sur la période comprise entre le 26 avril et le 3 mai 2023, **décide de donner un avis favorable au projet de révision de l'arrêté cadre sécheresse du Finistère**, assorti des propositions suivantes :

- Article 9 - alimentation eau potable :
 - . Informer les CLE sur les dérogations au débit réservé octroyées.
 - . Renforcer la conditionnalité des dérogations (projet de sécurisation de la ressource, renfort des restrictions d'usage, définition des capacités d'accueil dans les documents d'urbanisme, ...)
- Annexe 5 – composition du comité de gestion de la ressource en eau :
 - . Ajouter : le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille, le syndicat intercommunal des eaux du Goyen et le syndicat mixte des eaux du nord du Cap-Sizun)

Éric Jousseume
Président, CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

